

**Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada,
en Australie ni au Japon**



COMMUNIQUE DE PRESSE

CARMAT lance son introduction en Bourse sur Alternext de NYSE-Euronext Paris

Paris, le 15 juin 2010 :

Suite à l'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) de son document de base, sous le numéro I.10-037 en date du 21 mai 2010, CARMAT, concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde, annonce que l'AMF a apposé le 14 juin 2010 le visa n°10-180 sur le prospectus relatif à son introduction en Bourse sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris.

L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer le développement du cœur artificiel total CARMAT et plus particulièrement :

- la finalisation des études précliniques sur le cœur artificiel total (tests de qualification in vitro et tests biologiques) incluant la fabrication et l'assemblage d'une quarantaine de bioprothèses et de bancs d'essais ;
- les premiers essais cliniques du cœur artificiel total CARMAT sur l'homme qui devraient se dérouler à compter du quatrième trimestre 2011.

Structure de l'offre

Les actions offertes seront diffusées dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant :
 - un placement public en France
 - et un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie.

Modalités de l'offre

Augmentation de capital : 15,0 M€ par émission de 800 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par offre au public représentant 22,15% du capital et des droits de vote après augmentation de capital.

Clause d'Extension : un maximum de 120 000 actions nouvelles complémentaires.

Option de Surallocation : un maximum de 138 000 actions nouvelles supplémentaires.

Fourchette de prix indicative : 17,35€ à 20,15€ par action.

Produit brut de l'émission : 15,0 M€ susceptible d'être porté à 17,3 M€ en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et à 19,8 M€ en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette, soit 18,75€).

Engagement de souscription : Le Groupe EADS, actionnaire historique de la Société, s'est engagé irrévocablement à souscrire dans le cadre du Placement Global jusqu'à un maximum de 5 millions d'euros en actions nouvelles proposées dans le cadre de l'introduction en bourse dans la fourchette de prix comprise entre 17,35€ et 20,15€ par action, étant précisé que ce montant sera réduit et limité au nombre d'actions nécessaires pour atteindre un ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'introduction représentant 75% du nombre d'actions initialement offertes, à savoir 600 000 Actions Nouvelles.

Engagements d'abstention de conservation : pour la Société à compter de la date du contrat de placement et pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext.

L'intégralité des actionnaires et porteurs de valeurs mobilières de placement actuels de la Société se sont engagés à conserver la totalité des actions pendant une durée de 180 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, 70% desdites actions pendant une durée de 270 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext et 50% desdites actions une durée de 360 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext.

Code ISIN : FR0010907956 – **Mnémonique** : ALCAR

Calendrier indicatif de l'opération

14 juin 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
15 juin 2010	Communiqué de presse annonçant l'opération Diffusion par NYSE-Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
6 juillet 2010	Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet Clôture du Placement Global à 18 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)
7 juillet 2010	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis de NYSE-Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat Première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris
12 juillet 2010	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
13 juillet 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext
5 août 2010	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Intermédiaires financiers



Co-Chef de File



Listing Sponsor et
Chef de File Teneur de Livre



Co-Chef de File

CARMAT, le projet de cœur artificiel le plus avancé au monde

La seule réponse crédible à tous les cas d'insuffisance cardiaque avancée en phase terminale, véritable enjeu de santé publique : CARMAT propose de répondre, à terme, à un enjeu de santé publique majeur lié aux maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité dans le monde : l'insuffisance cardiaque avancée. En effet, plus de 100 millions de patients sont concernés par cette maladie dans les pays développés à ce jour. Grâce à la poursuite du développement de son cœur artificiel total, CARMAT a pour ambition de pallier le manque notoire de greffons dont sont victimes des dizaines de milliers de personnes souffrant d'insuffisance cardiaque.

Le fruit du rapprochement de deux expertises uniques au monde : l'expertise médicale du Professeur Carpentier, mondialement reconnu notamment pour l'invention des valves cardiaques « Carpentier-Edwards® » les plus implantées au monde, et l'expertise technologique d'EADS, leader mondial de l'aéronautique.

Le mimétisme du cœur naturel : par sa taille, son poids, le choix des matériaux de structure et ses fonctions physiologiques inédites, le cœur artificiel total CARMAT pourrait, sous réserve de la réussite des essais cliniques à effectuer, sauver chaque année la vie de dizaines de milliers de patients tout en leur assurant une absence de risque de rejet et une qualité de vie sans équivalent.

Un concentré d'innovations technologiques à la fiabilité éprouvée : le cœur artificiel CARMAT a déjà fait l'objet de milliers d'heures de simulations et de tests d'usure, lui conférant une durée de vie de plus de 5 ans. Le cœur artificiel total CARMAT bénéficiera d'une fiabilité comparable à celle d'un avion pour son 1^{er} vol.

Un projet leader reconnu au niveau européen : en accord avec la Commission Européenne, CARMAT bénéficie de l'aide la plus importante jamais accordée par OSEO à une PME, soit un montant de 33 millions d'euros,

Des actionnaires prestigieux fortement impliqués : Truffle Capital, leader européen du capital-investissement, EADS et la Fondation Alain Carpentier.



Mise à disposition du prospectus – Des exemplaires du prospectus, composé du document de base enregistré le 21 mai 2010 sous le numéro I.10-037 par l'Autorité des marchés financiers et de la note d'opération ayant reçu le visa n°10-180 en date du 14 juin 2010, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société CARMAT, Direction Administrative et financière, 36 avenue de l'Europe – CS 40533 – 78941 Vélizy Villacoublay Cedex et sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la société CARMAT (www.carmatsas.com/investisseurs).

Facteurs de risques - L'attention du public est attirée sur la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus enregistré par l'Autorité des marchés financiers. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération.

CARMAT**Marcello Conviti**

Directeur Général

Patrick Coulombier

Directeur Général Adjoint

Tél. : 01 39 45 54 50

investisseurs@carmatsas.com**NewCap.**

Communication financière et Relations Investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh

Tél. : 01 44 71 94 94

carmat@newcap.fr**DEXIA SECURITIES FRANCE****Listing Sponsor****Chef de File Teneur de Livre**

Jean-Michel Cabriot

Tél. : 01 56 28 52 68

jean-michel.cabriot@dexia-securities.fr**ALIZE RP – Relations presse**

Caroline Carmagnol

Tél. : 06 64 18 99 59

caroline@alizerp.com

Juliette Vandebroucq

Tél. : 01 41 22 07 32

juliette@alizerp.com**www.carmatsas.com**

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. Aucune offre au public de titres financiers ne sera effectuée en France ou à l'étranger avant la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur un prospectus conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions CARMAT aux Etats-Unis. Les actions CARMAT ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. CARMAT n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis.

RESUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°10-180 de l'Autorité des marchés financiers en date du 14 juin 2010

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité :

CARMAT est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français qui opère dans le secteur des dispositifs médicaux.

Aperçu des activités :

CARMAT développe un projet de cœur artificiel orthotopique totalement implantable, ainsi que son système d'alimentation en énergie électrique et son système de télédiagnostic.

Le projet de cœur artificiel total CARMAT est le fruit de quinze années de recherche au travers d'une collaboration réussie entre le groupe EADS qui a apporté sa très grande expertise en matière de systèmes embarqués et de leurs contraintes (fiabilité, environnements sévères, masse et volume) permettant ainsi à ses ingénieurs de travailler sur le concept à l'aide de simulations, de modélisations et de bancs d'essais et d'une équipe médicale de renommée mondiale conduite par le Professeur Alain Carpentier qui a apporté toute sa connaissance sur les valves bioprothétiques* et les traitements des tissus biologiques d'origine animale qu'il a développés (Valves Carpentier-Edwards).

Les principales innovations du projet de cœur artificiel total CARMAT concernent :

- l'hémocompatibilité : le projet de cœur artificiel total CARMAT permet d'apporter des solutions originales à cette problématique majeure, pouvant entraîner la formation d'un caillot obturant un vaisseau sanguin causant une embolie pulmonaire ou un accident vasculaire cérébral, en développant un type d'actionnement du flux sanguin compatible avec les pressions sanguines physiologiques, par un design optimisé des cavités ventriculaires et par l'utilisation de biomatériaux synthétiques et biologiques microporeux permettant un recouvrement protéique* continu adhérent sur l'ensemble des surfaces en contact direct avec le sang ;
- la physiologie et l'auto-adaptation du fonctionnement aux besoins du patient : le projet de cœur artificiel total CARMAT a été conçu afin de reproduire le plus fidèlement possible les fonctionnements physiologiques et le comportement du cœur naturel au travers d'algorithmes permettant de répliquer les caractéristiques viscoélastiques du muscle cardiaque, d'analyser les pressions aortiques pour corriger la fréquence cardiaque, d'utiliser des informations fournies par un inclinomètre 3D permettant d'identifier les évolutions de posture du patient et de gérer ces transitions dans le respect de la physiologie pour le confort du patient ;

- l'anatomie et la miniaturisation : la forme du projet de cœur artificiel total CARMAT est optimisée au regard de l'anatomie de façon à satisfaire le plus grand nombre de patients (70% des thorax d'homme et 25% de ceux de femmes) tout en conservant un volume d'éjection physiologique, et ceci en utilisant l'ensemble des espaces disponibles dans le thorax ;
- la fiabilité : l'objectif de durée de vie de la bioprothèse est de 5 ans, ce qui représente près de 230 millions de battements. La durée de vie est évaluée à partir de modèles mathématiques utilisés dans l'aéronautique pour les parties électroniques et d'essais d'usure pour les parties électromécaniques ou mécaniques mobiles. Concernant la pompe hydraulique, les résultats montrent une amélioration continue dans sa conception avec une usure non encore visible après 4 ans d'essai sur la dernière génération. En outre, 18 pompes ont été testées en usure sur des durées allant de 3,3 ans à 6,7 ans sans qu'aucune perte de performance n'ait pu être mesurée. Par ailleurs, la membrane de polyuréthane a été testée sur une durée de 5,6 ans sans usure et la membrane biosynthétique sur une durée de 1,8 an sans altération biologique ou mécanique.

L'objectif de la Société est de répondre à un besoin de santé publique mondiale qui est le traitement de l'insuffisance cardiaque avancée. Le projet de cœur artificiel total est destiné aux patients en état :

- d'insuffisance cardiaque chronique terminale* de classe IV dans la classification de la *New York Heart Association*) ;
- d'insuffisance cardiaque aiguë terminale* consécutif à un infarctus massif du myocarde*.

Le projet de cœur artificiel total CARMAT vise par conséquent à offrir une solution thérapeutique aux malades insuffisants cardiaques non éligibles à une transplantation et ayant épuisé toutes les possibilités médicamenteuses, auxquels aucun produit n'est proposé actuellement.

L'implantation du cœur artificiel total CARMAT devrait ainsi apporter une réponse à des problèmes de santé publique aux implications socio-économiques majeures pour lequel aucune thérapie n'existe. En effet, il devrait permettre un retour à domicile de patients actuellement traités au cours de nombreux séjours hospitaliers par une thérapie médicamenteuse lourde, avec potentiellement un retour à la vie active possible. Cette nouvelle solution thérapeutique sera mise en œuvre à des coûts comparables à ceux de la transplantation cardiaque en tenant compte des coûts pré et post opératoires. Le prix du cœur artificiel total CARMAT devrait s'établir entre 140 000 et 180 000 euros.

Le coût du développement du projet de cœur artificiel total sera de l'ordre de 80 millions d'euros ; il sera financé d'une part par les subventions et avances remboursables OSEO Innovation, les subventions du Conseil général des Yvelines, les remboursements de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé de 40 millions d'euros, et d'autre part par des augmentations de capital pour un montant cumulé de 40 millions d'euros, en ce compris le produit de la levée de fonds dans le cadre de l'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext.

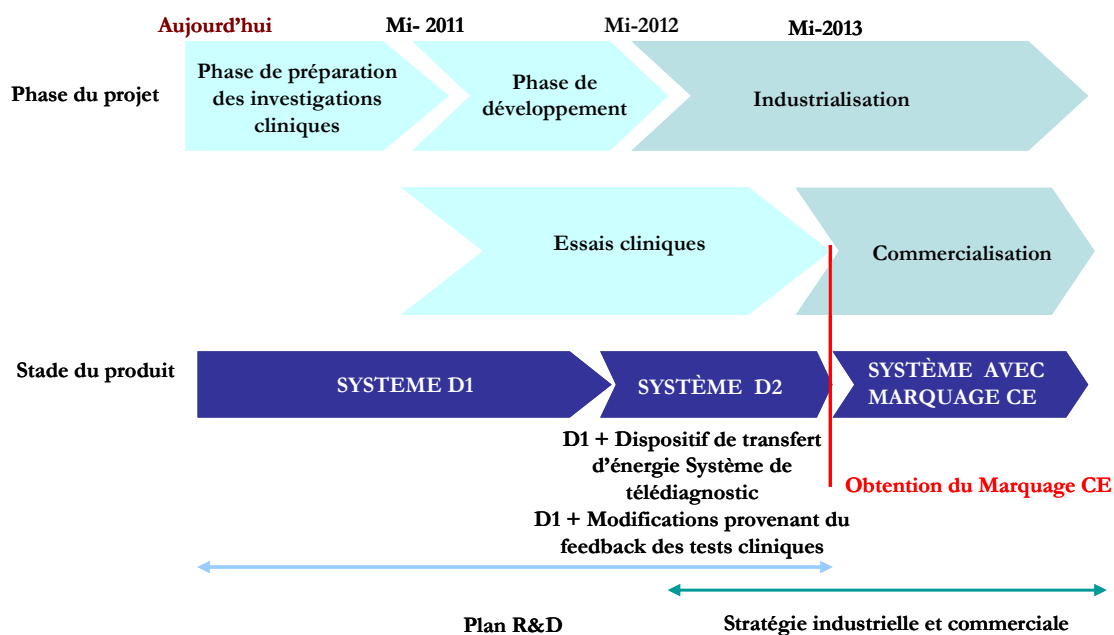
S'agissant des avances et subventions OSEO Innovation, il est rappelé que la Société a recueilli de la part d'OSEO Innovation l'engagement de bénéficier, sous réserve du franchissement d'étapes scientifiques, de financements sous la forme de subventions et d'avances remboursables susceptibles de représenter un montant cumulé d'environ 32 millions d'euros, la Société ayant déjà perçu 8,6 millions d'euros ; les informations correspondantes sont plus amplement décrites au chapitre 22 du Document de Base enregistré le 21 mai 2010 sous le numéro I.10-037.

La Société a décidé de procéder à une levée de fonds dans le cadre d'une introduction en bourse des actions CARMAT sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext afin de financer les besoins de la Société jusqu'à la finalisation des premiers essais cliniques du projet de cœur artificiel total, prévus du quatrième trimestre 2011 jusqu'au premier trimestre 2012. A l'issue de la finalisation de ces premiers essais cliniques, une augmentation de capital sera nécessaire pour que la Société puisse financer la poursuite du développement

de son projet de cœur artificiel total, étant précisé que le début de la commercialisation du cœur artificiel total est prévu à compter du troisième trimestre de l'année 2013.

Le plan de développement du projet de cœur artificiel total se décompose en trois phases :

- une phase de préparation des investigations cliniques qui consiste à étudier, concevoir et fabriquer des systèmes de cœur artificiel total CARMAT implantables sur l'homme, et à réaliser un certain nombre de validations pour le démarrage des essais cliniques (phase initiée depuis la création de la Société et qui devrait se dérouler jusqu'au troisième trimestre 2011) ;
- une phase d'essais cliniques (du quatrième trimestre 2011 jusqu'au deuxième trimestre 2013) ;
- une phase développement qui vise à compléter la définition du système et son dossier de validation in vitro et clinique. Cette troisième phase se déroulera en parallèle des essais cliniques.



Source : CARMAT- Etapes clés Recherche et Développement - Commercialisation

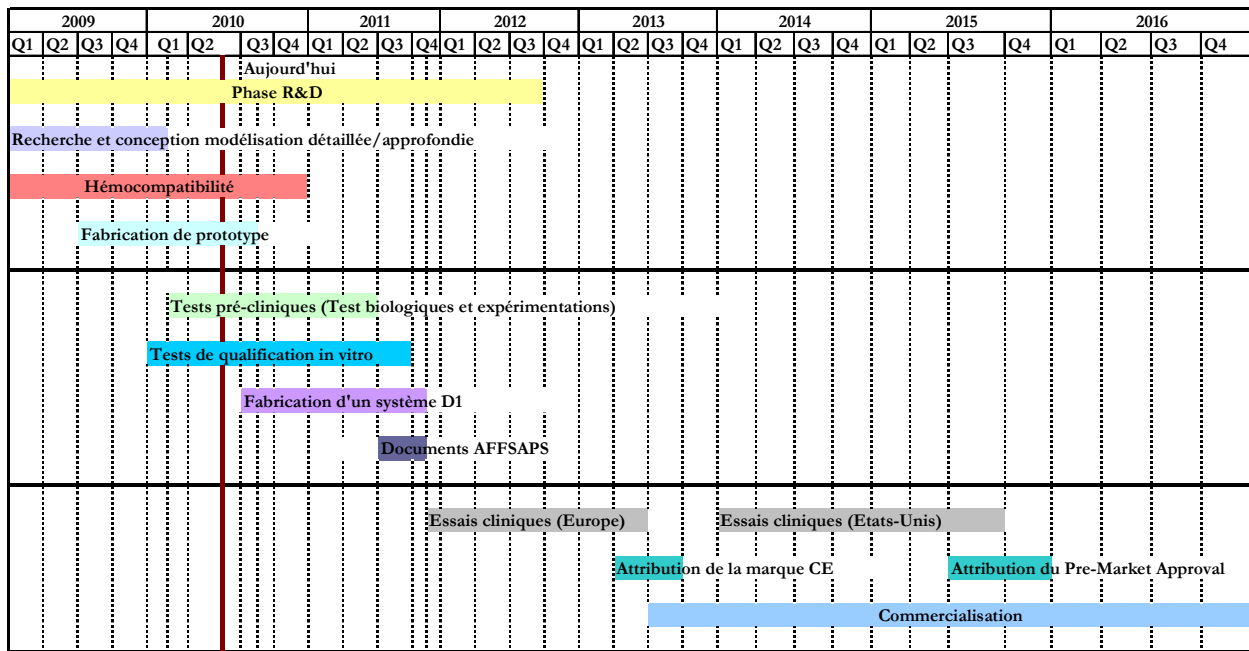
La validation clinique humaine démarrera dès l'obtention des agréments du CPP et de l'AFSSAPS, prévue au cours du quatrième trimestre 2011. Les essais cliniques se dérouleront en deux étapes :

- une étude de faisabilité dont l'objectif est de vérifier la sécurité et l'exploration des principales performances ;
- une étude pivot visant à valider la sécurité, les performances du système et obtenir le Marquage CE.

Au total 22 patients devraient être implantés avec le cœur artificiel CARMAT pour sa validation clinique.

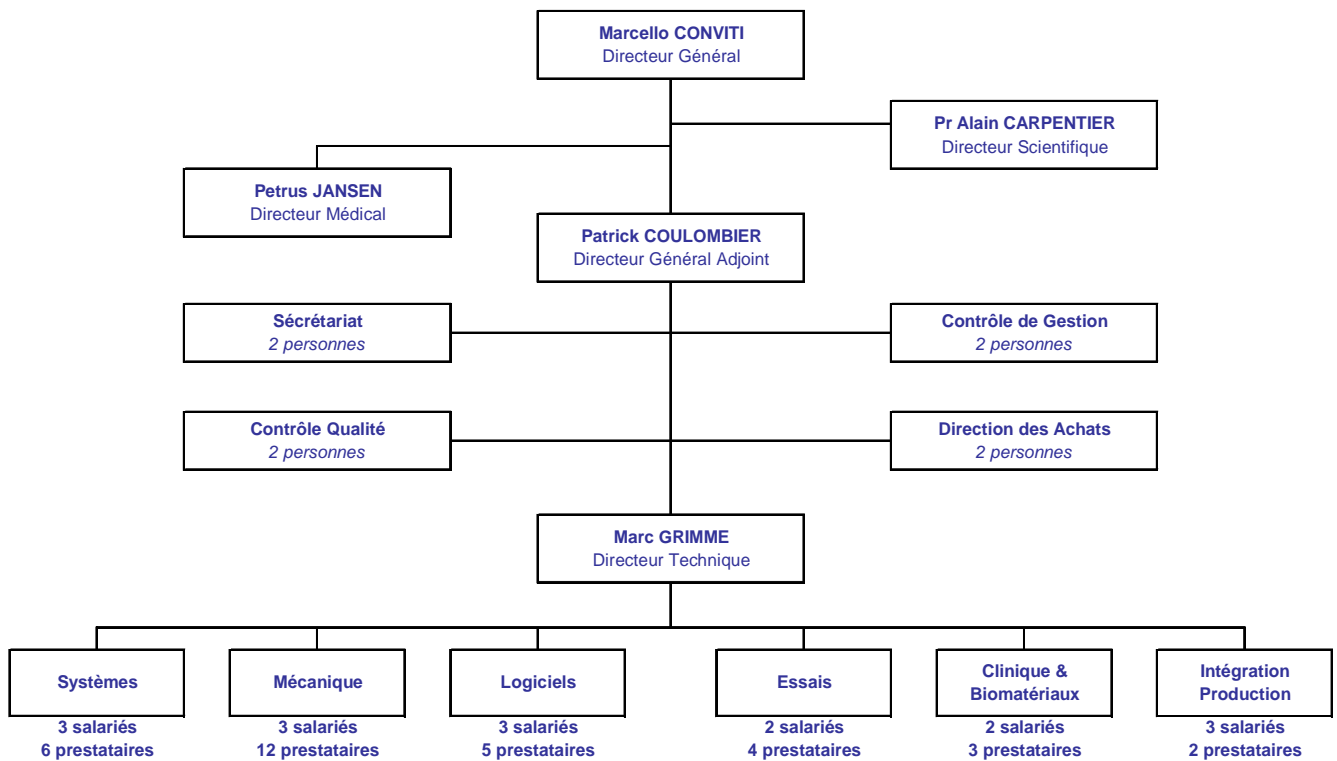
En cas de succès de ces essais cliniques, le Marquage CE sur le cœur artificiel total pourrait être attribué au troisième trimestre 2013.

La phase d'industrialisation, qui débutera à l'issue des conclusions de la première vague d'essais cliniques, consistera en la mise en place des moyens de production au niveau de CARMAT et de ses sous-traitants, ces derniers fabriquant les sous-systèmes, la Société étant quant à elle intégrateur du système.



Source : CARMAT- Synthèse des étapes clés

Organigramme fonctionnel de la Société :



Informations financières sélectionnées et auditées :

Bilan simplifié :

ACTIF (en euros)	31/12/2009 (19 mois)
Actif immobilisé net	3 243 191
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	431 219
<i>dont immobilisations corporelles</i>	2 733 869
<i>dont immobilisations financières</i>	78 104
Actif circulant	2 808 532
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	712 837
TOTAL ACTIF	6 051 723
PASSIF (en euros)	31/12/2009 (19 mois)
Capitaux propres	3 527 996
Autres fonds propres	546 304
Provisions pour risques et charges	4 500
Dettes	1 972 923
<i>Dont dettes financières</i>	12 219
<i>Dont dettes d'exploitation</i>	1 960 704
TOTAL PASSIF	6 051 723

Compte de résultat simplifié :

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2009 (19 mois)
Chiffre d'affaires	0
Subventions d'exploitation	4 822 638
Charges d'exploitation	10 806 620
Résultat d'exploitation	- 5 983 982
Résultat financier	77 636
Résultat courant avant impôts	- 5 906 346
Résultat exceptionnel	0
Impôts sur les bénéfices	- 1 184 342
Résultat net	- 4 722 004

Tableau de flux de trésorerie :

	31/12/2009 (19 mois)
Résultat net	- 4 722 004
Capacité d'autofinancement	- 4 016 003
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 4 676 580
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	- 2 459 106
Trésorerie résultant des opérations de financement	7 848 523
Variation de trésorerie	712 837
Trésorerie initiale	-
Trésorerie finale	712 837

Déclaration sur le fonds de roulement net :

La Société ne dispose pas, à la date de visa sur le présent prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Les ressources de la Société à la date du 31 mars 2010, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 31 décembre 2009 : 712 837 euros ;

- augmentation de capitaux propres au 5 février 2010 : 950 000,00 euros ;
- réception le 22 mars 2010 des subventions OSEO Innovation : 3 193 166,68 euros ;
- réception le 22 mars 2010 des avances remboursables OSEO Innovation : 760 022,93 euros.

Les ressources de la Société recueillies depuis la date du 31 mars 2010 sont les suivantes :

- réception le 22 avril du Crédit d'Impôt Recherche : 1 115 574,00 euros ;
- émission d'obligations convertibles en actions lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2010 : 2 000 000 euros ;
- réception des subventions du Conseil Général des Yvelines au plus tard d'ici la fin du premier semestre 2010 : 450 000 euros.

A la date d'établissement du présent prospectus, l'ensemble de ces ressources permettront à la Société de poursuivre ses activités de développement et de couvrir ses besoins jusqu'en août 2010.

Le besoin nécessaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le présent Prospectus est estimé à 4,8 millions d'euros compte tenu des ressources décrites ci-dessus et des encaissements prévisionnels suivants :

- Crédit d'Impôt Recherche : montant de l'ordre de 2 millions d'euros ;
- Subventions OSEO Innovation : montant de 3 623 061,00 euros pour le versement du jalon EC2 et 1 999 745 euros pour le versement du jalon EC3, soit un total de 5 622 806 euros ;
- Avances remboursables OSEO Innovation : montant de 712 565 euros pour le versement du jalon d'étape scientifique EC2 et 2 001 505 euros pour le versement du jalon d'étape scientifique EC3, soit un total de 2 714 070 euros ;
- Subventions du Conseil Général des Yvelines : 300 000 euros ;
- Remboursement de la TVA : montant de l'ordre de 2,8 millions d'euros.

Cependant il est précisé que les versements détaillés ci-dessus des jalons OSEO Innovation EC2 et EC3 (tel que défini au chapitre 22. « Contrats importants » du Document de Base) au cours de cette période, soit 8,4 millions d'euros, sont conditionnés à la réalisation de nouveaux apports en fonds propres pour un montant identique.

Le montant levé dans le cadre de l'introduction en bourse de CARMAT, compris entre 13 880 000 euros (sur la base d'un prix de 17,35 euros par action) et 16 120 000 euros (sur la base d'un prix de 20,15 euros par action), permettra ainsi à la Société de bénéficier des versements OSEO Innovation décrits ci-dessus et de disposer de la trésorerie nécessaire sur les douze prochains mois.

En cas de réalisation partielle de l'opération, c'est-à-dire une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital à 75% du montant initial, compris entre 10 410 000 euros (sur la base d'un prix de 17,35 euros par action) et 12 090 000 euros (sur la base d'un prix de 20,15 euros par action), la Société pourra également bénéficier des versements OSEO Innovation décrits ci-dessus.

La Société atteste que le fonds de roulement net de la Société sera suffisant en cas de réalisation partielle ou totale de l'augmentation de capital telle que décrite dans le Prospectus, au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie d'exploitation au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.

Si les conditions de marché ne permettaient pas de réaliser cette opération, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

Capitaux propres et endettement financier net :

Conformément aux recommandations du *Committee of European Securities Regulators* (CESR 05.054B paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation des capitaux propres (hors résultat) et de l'endettement de la Société, au 31 mars 2010, selon le référentiel comptable adopté par la Société.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 mars 2010
1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante	0
- faisant l'objet de garanties	
- faisant l'objet de nantissements	
- sans garanties ni nantissements	0
Total de la dette non courante	1 327
- faisant l'objet de garanties	
- faisant l'objet de nantissements	
- sans garanties ni nantissements	1 327
Capitaux propres	2 666
Capital social	112
Prime d'émission	9 109
Réserve légale	
Autres réserves	(6 556)
2. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
A. Trésorerie	4 343
B. Equivalents de trésorerie	
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	4 343
E. Créances financières à court terme	1 116
F. Dettes bancaires à court terme	
G. Part à court terme des dettes à moyen et long termes	
H. Autres dettes financières à court terme	
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	0
J. Endettement financier net à court terme (I) – (E) – (D)	(5 459)
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	1 327
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	1 327
O. Endettement financier net (J) + (N)	(4 132)

Dettes courantes : dettes financières à court terme

Dettes non courantes : avances conditionnées, emprunts et dettes financières

Hormis les évènements décrits ci-dessous, aucun autre changement n'est intervenu dans la situation de l'endettement financier net et des capitaux propres de la Société depuis le 31 mars 2010 :

- Réception le 22 avril 2010 du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 1 115 574,00 euros ;
- Emission d'obligations convertibles en actions (les « **OCA-2010** ») lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2010 pour un montant total de 2 000 000 euros souscrits par les fonds gérés par Truffle Capital suivants :
 - Fortune FCPI, à hauteur de 2 105 OCA-2010 représentant un montant total de souscription de 421 000 euros ;
 - UFF Innovation 7 FCPI à hauteur de 7 281 OCA-2010 représentant un montant total de souscription de 1 456 200 euros ;
 - Innovation Pluriel FCPI à hauteur de 614 OCA-2010 représentant 122 800 euros.

Ces obligations convertibles seront converties automatiquement en actions CARMAT, à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext selon une parité déterminée en fonction du prix d'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext.

- Emission de 10 000 bons de souscriptions d'actions liés à la conversion des obligations convertibles visées ci-dessus (les « **BSA-OC** ») lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2010 au profit des mêmes fonds gérés par Truffle Capital :
 - Fortune FCPI, à hauteur de 2 105 BSA-OC ;
 - UFF Innovation 7 FCPI à hauteur de 7 281 BSA-OC ;
 - Innovation Pluriel FCPI à hauteur de 614 BSA-OC.

L'exercice de chaque BSA-OC est subordonné à la conversion préalable des OCA-2010 détenues par les mêmes titulaires de BSA-OC. L'exercice de chaque BSA-OC permettra de souscrire un nombre N d'actions nouvelles émises par la Société résultant de la conversion des OCA-2010 tel que :

$$N = (Y * 10\%) / 10\,000$$

Avec Y correspondant au nombre total d'actions résultant de la conversion des OCA-2010 dont sont titulaires les titulaires de BSA-OC.

Ainsi, le nombre total d'actions ordinaires nouvelles émises par exercice des BSA-OC correspond à 10% du nombre d'actions nouvelles de la Société émises par conversion automatique des OCA-2010 en actions ordinaires de la Société, qui est lui-même fonction du prix d'introduction en bourse de CARMAT sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext. Le prix d'exercice de chacun des BSA-OC est de 0,04 euro. Compte tenu de ce prix d'exercice, l'exercice des BSA-OC sera dilutif pour les actionnaires et le produit de la conversion se traduira par une augmentation très limitée des ressources de la Société.

Résumé des principaux facteurs de risques propres à la Société et à son activité

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au chapitre 4 du document de base enregistré par l'AMF le 21 mai 2010 sous le numéro I.10-037 (le « **Document de Base** ») et au chapitre 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement, et notamment les risques suivants :

- Risques liés à l'activité de la Société (notamment, le risque d'échec ou de retard de développement du cœur artificiel total, le risque de dépendance à l'égard du cœur artificiel total, le risque d'échec commercial, le risque de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs, le risque lié à l'externalisation de la fabrication des composants du cœur artificiel total, le risque lié à l'approvisionnement et à l'augmentation des coûts des matières premières, le risque relatif à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques) ;
- Risques réglementaires et juridiques (notamment, le risque spécifique lié aux études précliniques et aux essais cliniques, le risque spécifique lié à l'obtention du Marquage CE et de l'accord de la FDA pour la commercialisation du cœur artificiel total CARMAT, le risque lié à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits, le risque lié à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle, le risque lié à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire, le risque lié à la détermination du prix et à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux) ;
- Risques financiers (notamment, le risque lié aux pertes prévisionnelles, le risque lié aux ressources incertaines en capitaux et financements complémentaires incertains, le risque lié à la dilution lié à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, le risque lié à l'accès aux subventions publiques et au crédit d'impôt recherche) ;
- Risques de marché (risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change) ;
- Risques liés à l'Offre (risque lié à l'absence de négociation préalable des actions de la Société sur un marché financier, risque lié à la volatilité du cours des actions, risque lié à l'insuffisance des souscriptions et à l'annulation de l'opération, risque lié à l'absence des garanties associés aux marchés règlementés).

Evolution récente de la situation financière et perspectives

Entre la clôture de l'exercice au 31 décembre 2009 et le 31 mars 2010, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net de la Société, les événements suivants sont intervenus :

- Augmentation de capital du 5 février 2010 d'un montant de 950 000 euros, entièrement souscrite par les fonds d'investissement gérés par Truffle Capital ;
- Exercice par Matra Défense, le Professeur Alain Carpentier et les fonds d'investissement gérés par Truffle Capital de l'intégralité des BSA-1 détenus, conduisant à une augmentation de capital d'un montant de 21 478 euros par création de 21 478 ABSA-A ;
- Réception le 22 mars 2010 des subventions OSEO Innovation pour un montant de 3 193 166,68 euros ;
- Réception le 22 mars 2010 des avances remboursables OSEO Innovation pour un montant de 760 022,93 euros ;

Postérieurement au 31 mars 2010, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net de la Société, les événements suivants sont intervenus :

- Réception le 22 avril 2010 du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 1 115 574,00 euros ;
- Décision d'émission d'obligations convertibles en actions lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2010 pour un montant total de 2 000 000 euros souscrits par les fonds gérés par Truffle Capital. Ces obligations convertibles seront converties automatiquement en actions ordinaires CARMAT, à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext selon une parité déterminée en fonction du prix d'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext ;
- Décision d'émission lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2010 de 10 000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice est subordonné à la conversion des obligations convertibles visées ci-dessus au profit des mêmes fonds gérés par Truffle Capital, étant précisé qu'en l'absence d'exercice et de libération de la souscription au plus tard dans les trois jours de bourse suivant la date de première cotation, lesdits bons de souscriptions d'actions deviendront automatiquement caducs.

B. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Raison de l'Offre :

L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer le développement du cœur artificiel total CARMAT et plus particulièrement :

- la finalisation des études précliniques sur le cœur artificiel total (tests de qualification in vitro et tests biologiques) incluant la fabrication et l'assemblage d'une quarantaine de bioprothèses et de bancs d'essais ;
- les premiers essais cliniques du cœur artificiel total CARMAT sur l'homme qui devraient se dérouler du quatrième trimestre 2011 au premier trimestre 2012.

Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée :

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext est demandée sont :

- la totalité des 2 811 950 actions composant le capital émis de la Société à la date de la présente note d'opération, d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées (les « **Actions Existantes** ») ;

- la totalité des 43 775 actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA-LI, prenant effet à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, (les « **Actions Nouvelles issues de l'exercice des BSA-LI** ») ;
- la totalité des actions nouvelles à provenir de la conversion automatique des OCA-2010, à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, selon une parité Y déterminée en fonction du Prix de l'Offre telle que :

$$Y = \text{Montant du principal des OCA-2010} / \text{Prix de l'Offre}$$

sur la base de la fourchette de prix indicative de l'Offre et sachant que 10 000 OCA-2010 d'une valeur nominale unitaire de 200 euros chacune ont été émises, le nombre d'actions nouvelles à provenir de la conversion automatique des OCA-2010 devrait être compris entre 99 255 et 115 274 (les « **Actions Nouvelles issues de la conversion des OCA-2010** ») ;

- la totalité des actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA-OC, au plus tard dans les trois jours de bourse suivant la date d'admission et de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, étant précisé qu'en l'absence d'exercice des BSA-OC la veille de la première cotation et du paiement du prix d'exercice dans les trois jours de bourse suivant la date de première cotation, les BSA-OC deviendront automatiquement caducs. L'exercice de chaque BSA-OC permettra de souscrire un nombre N d'actions nouvelles ordinaires émises par la Société résultant de la conversion des OCA-2010 tel que :

$$N = (Y * 10\%) / 10\ 000$$

Avec Y correspondant au nombre total d'actions résultant de la conversion des OCA-2010 dont sont titulaires les titulaires de BSA-OC.

Sur la base de la fourchette de prix indicative de l'Offre et sachant que 10 000 OCA-2010 d'une valeur nominale unitaire de 200 euros chacune ont été émises et que 10 000 BSA-OC ont été émis, le nombre d'actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA-OC devrait être compris entre 9 925 et 11 527 (les « **Actions Nouvelles issues de l'exercice des BSA-OC** ») ;

- un maximum de 800 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- un maximum de 120 000 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice par la Société de la Clause d'Extension (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** »). La Clause d'Extension pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, le 7 juillet 2010 ;
- le cas échéant, un maximum de 138 000 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »). L'Option de Surallocation pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, au plus tard le 5 août 2010.

Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Complémentaires et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ci-après comme les « **Actions Offertes** ».

Structure de l'Offre :

Préalablement à la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes dans le public soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant :
 - un placement public en France
 - et un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (avant Clause d'Extension et Option de Surallocation).

Dans le cas où l'émission ne serait pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration pourrait limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée à savoir 600 000 Actions Nouvelles.

Modalités de l'Offre :

Fourchette de prix indicative	Entre 17,35 euros et 20,15 euros par action (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l'avis financier signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication de l'avis financier susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être sous certaines conditions librement fixé en dessous de la fourchette (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).
Produit brut de l'émission	15 000 000 euros susceptible d'être porté à 17 250 000 euros en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et à 19 837 500 euros en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette, soit 18,75 euros)
Produit net de l'émission	Environ 13,8 millions d'euros susceptible d'être porté à environ 16,0 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et à environ 18,4 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette, soit 18,75 euros)
Date de jouissance des Actions Offertes	1 ^{er} janvier 2010
Cotations des actions Code ISIN Mnémonique	La première cotation des Actions de la Société devrait avoir lieu le 7 juillet 2010. Les négociations devraient débiter au cours de la séance de bourse du 13 juillet 2010. Code ISIN : FR0010907956 – Mnémonique : ALCAR
Engagements de souscription	Le Groupe EADS, actionnaire historique de la Société, s'est engagé irrévocablement à souscrire dans le cadre du Placement Global jusqu'à un maximum de 5 millions d'euros en actions nouvelles proposées dans le cadre de l'introduction en bourse dans la fourchette de prix comprise entre 17,35 euros et 20,15 euros par action, étant précisé que ce montant sera réduit et limité au nombre d'actions nécessaires pour atteindre un ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'introduction représentant 75% du nombre d'actions initialement offertes, à savoir 600 000 Actions Nouvelles.
Engagements d'abstention de conservation	Dans le cadre d'un contrat de placement, la Société s'engagera envers le Chef de File et Teneur de Livre, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas émettre, offrir, céder, donner en garantie ou transférer de tout autre manière des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, directement ou indirectement, ni à effectuer une quelconque opération économique ayant un effet équivalent, ni à annoncer publiquement son intention de procéder à de telles opérations, à compter de la date du contrat de placement et pendant une période

	<p>expirant 180 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, sans l'accord préalable du Chef de File et Teneur de Livre.</p> <p>L'intégralité des actionnaires et porteurs de valeurs mobilières de placement actuels de la Société se sont engagés irrévocablement envers le Chef de File et Teneur de Livre à conserver les actions CARMAT qu'ils détiennent et, également, qu'ils viendraient à détenir suite à l'exercice des BSA-2009-1, des BCE-2009-1, des BCE-2009-2 ou des BSA-OC qu'ils détiennent et en conséquence à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Chef de File et Teneur de Livre :</p> <p>(i) la totalité desdites actions pendant une durée de 180 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext;</p> <p>(ii) 70% desdites actions pendant une durée de 270 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext ;</p> <p>(iii) 50% desdites actions une durée de 360 jours calendaires suivant la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext.</p>
Stabilisation	Des opérations en vue de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions de la Société pourront être réalisées à compter du 7 juillet 2010 et jusqu'au 5 août 2010 inclus.
Garantie	L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Dilution :

Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société sur la base d'un Prix de l'Offre de 18,75 euros (point médian de la fourchette de prix indicative) :

En euros	Quote-part des capitaux propres par action	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant réalisation de l'Offre	0,95 €	2,27 € ⁽²⁾
Après émission de 600 000 Actions Nouvelles ⁽³⁾ , exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	4,45 €	4,78 €
Après émission de 800 000 Actions Nouvelles, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	5,21 €	5,46 €
Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	5,63 €	5,83 €
Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires, 138 000 Actions Nouvelles Supplémentaires, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	6,08 €	6,24 €

⁽¹⁾ En supposant l'exercice de la totalité des BCE-2009-1, BCE-2009-2, BSA-2009-1.

⁽²⁾ En supposant en outre l'exercice de la totalité des BSA-LI, des BSA-OC et la conversion des OCA-2010.

⁽³⁾ En cas de limitation de l'Offre à l'émission de 75% des Actions Nouvelles.

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire :

En %	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant réalisation de l'Offre	1,00%	0,84% ⁽²⁾
Après émission de 600 000 Actions Nouvelles ⁽³⁾ , exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	0,79%	0,71%
Après émission de 800 000 Actions Nouvelles, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	0,75%	0,68%
Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	0,72%	0,66%
Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires, 138 000 Actions Nouvelles Supplémentaires, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	0,70%	0,64%

⁽¹⁾ En supposant l'exercice de la totalité des BCE-2009-1, BCE-2009-2, BSA-2009-1.

⁽²⁾ En supposant en outre l'exercice de la totalité des BSA-LI, des BSA-OC et la conversion des OCA-2010.

⁽³⁾ En cas de limitation de l'Offre à l'émission de 75% des Actions Nouvelles.

Postérieurement à l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext et compte tenu de la conversion automatique des OCA-2010 et de l'exercice des BSA-OC et des BSA-LI à la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, le nombre d'actions de la Société pouvant être émis après exercice des BSA-2009-1, des BCE-2009-1 et des BCE-2009-2 à un prix unitaire de 8,00 euros par action, s'élève à 324 375 actions, représentant 8,60% du capital sur la base d'un total de 3 773 057 actions de la Société après émission de 800 000 Actions Nouvelles, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010 en prenant en compte un Prix de l'Offre de 18,75 euros (point médian de la fourchette de prix indicative). Dès l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext, 103 786 actions pourront être émises parmi les 324 375 actions pouvant être émises, le solde étant exerçable selon les modalités présentées au paragraphe 21.1.4 « Autres titres donnant accès au capital » du Document de Base.

Répartition du capital :

En cas de réalisation de l'Offre, la répartition du capital de la Société devrait être la suivante sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre :

Actionnaires	A la date du Prospectus		Après émission de 600 000 Actions Nouvelles ⁽¹⁾ , exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010		Après émission de 800 000 Actions Nouvelles, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Matra Défense (Groupe EADS)	981 400	34,90%	1 248 066 ⁽⁴⁾	34,93%	981 400	26,01%
Professeur Alain Carpentier	543 250	19,32%	543 250	15,20%	543 250	14,40%
Association Recherche Scientifique de la Fondation Alain Carpentier	115 000	4,09%	115 000	3,22%	115 000	3,05%
Fonds gérés par Truffle Capital ⁽²⁾	1 162 300	41,33%	1 323 382	37,04%	1 323 382	35,07%
Université Pierre et Marie Curie	10 000	0,36%	10 000	0,28%	10 000	0,27%
Membres du Conseil d'administration	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Management et Salariés	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public	0	0,00%	333 334	9,33%	800 000	21,20%
TOTAL	2 811 950	100,00%	3 573 032	100,00%	3 773 032	100,00%

Actionnaires	Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010		Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires, 138 000 Actions Nouvelles Supplémentaires, exercice des BSA-LI, des BSA-OC et conversion des OCA-2010		Après émission de 800 000 des Actions Nouvelles, 120 000 Actions Nouvelles Complémentaires et 138 000 Actions Nouvelles Supplémentaires et exercice de l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽³⁾	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Matra Défense (Groupe EADS)	981 400	25,21%	981 400	24,35%	981 400	22,34%
Professeur Alain Carpentier	543 250	13,95%	543 250	13,48%	543 250	12,37%
Association Recherche Scientifique de la Fondation Alain Carpentier	115 000	2,95%	115 000	2,85%	115 000	2,62%
Fonds gérés par Truffle Capital ⁽²⁾	1 323 382	33,99%	1 323 382	32,83%	1 323 382	30,12%
Université Pierre et Marie Curie	10 000	0,26%	10 000	0,25%	10 000	0,23%
Membres du Conseil d'administration	0	0,00%	0	0,00%	101 225	2,30%
Management et Salariés	0	0,00%	0	0,00%	261 125	5,94%
Public	920 000	23,63%	1 058 000	26,25%	1 058 000	24,08%
TOTAL	3 893 032	100,00%	4 031 032	100,00%	4 393 382	100,00%

⁽¹⁾ En cas de limitation de l'Offre à l'émission de 75% des Actions Nouvelles.

⁽²⁾ Au travers des fonds FCPI UFF Innovation 5, FCPI Europe Innovation 2006, FCPR Truffle Capital II, FCPI Fortune, FCPI UFF Innovation 7 et FCPI Innovation Pluriel.

⁽³⁾ En supposant l'exercice de la totalité des BCE-2009-1, BCE-2009-2, BSA-2009-1, BSA-OC, des BSA-LI et des OCA-2010.

⁽⁴⁾ Compte tenu de l'engagement de souscription du Groupe EADS d'un montant maximum de 5 millions d'euros.

**Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada,
en Australie ni au Japon**

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'Offre :

14 juin 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
15 juin 2010	Communiqué de presse annonçant l'opération Diffusion par NYSE-Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
6 juillet 2010	Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet Clôture du Placement Global à 18 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)
7 juillet 2010	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis de NYSE-Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat Première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris
12 juillet 2010	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
13 juillet 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext
5 août 2010	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription :

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juillet 2010 à 18 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et pour les achats par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre et les Co-Chefs de File au plus tard le 6 juillet 2010 à 18 heures (heure de Paris).

Etablissements financiers introducteurs :

Listing Sponsor - Chef de File et Teneur de Livre

DEXIA SECURITIES FRANCE

112, avenue Kléber

75116 PARIS

Contact : Monsieur Olivier Streichenberger – Tél : + 33 (0)1 56 28 50 08

Co-Chefs de File

INVEST SECURITIES

126 rue de Réaumur

75002 PARIS

Contact : Monsieur Eric d'Aillières – Tél : + 33 (0)1 44 88 77 88

**Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada,
en Australie ni au Japon**

NOMURA CODE SECURITIES

1 Carey Lane,

LONDON,

United Kingdom

Contact : Monsieur Brough Ransom – Tél : + 44 (0)20 7776 1227

Contact Investisseurs :

Monsieur Patrick Coulombier, Directeur général adjoint

Adresse : 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Etendard Energy III – 78140 Vélizy Villacoublay

Téléphone : +33 (0)1 39 45 54 50

Télécopie : +33 (0)1 39 45 64 51

E-mail : investisseurs@carmatsas.com

Documents accessibles au public :

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société : 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Etendard Energy III – 78140 Vélizy Villacoublay

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de CARMAT et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et des Co-Chefs de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsas.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).